



PREFET DE LA HAUTE-CORSE

SOUS-PREFECTURE DE CORTE
DOSSIER SUIVI PAR : TC
Réf. A rappeler : 0090-corte-2011
Tél: 04 95 45 21 34
Fax: 04 95 61 01 02

Corte, le 18 janvier 2011

Le préfet

à

Membres du comité de pilotage
(destinataires in fine)

Objet : Comité de pilotage conjoint des sites Natura 2000 ZPS FR9410009
et ZSC FR9400580 « Marais Del sale, Forêt de Pinia »

Réf. : Réunion du 22 octobre 2010

P.J. : Un compte-rendu

Vous trouverez, ci-joint, pour votre complète information, le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 22 octobre 2010 à la mairie de Ghisonaccia.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,

Tony CONSTANT

LISTE DES DESTINATAIRES

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Cors
Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse
Le président du conseil exécutif de Corse,
Le président du conseil général de la Haute-Corse,
Le maire d'ALERIA,
Le maire de GHISONACCIA,
Le directeur régional de l'office national des forêts,
Le délégué régional adjoint de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
Le directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
Le directeur du centre pénitentiaire de Casabianda,
Le président de l'office de l'environnement de la Corse,
Le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Corse,
Le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse,
Le président de la fédération des chasseurs de la Haute-Corse,
Le directeur du Musée d'ALERIA,
La directrice de l'office du tourisme d'ALERIA,
La directrice de l'office du tourisme de GHISONACCIA,
Le président de l'association ALALIA,
Le président de l'association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse,
M. Grégory BEUNEUX, mammalogiste, membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Corse,

COPIL conjoint du 22 octobre 2010

Sites Natura 2000 ZPS FR9410009 d'Urbinu et ZSC FR9400580
« Marais Del Sale, Forêt de Pinia »

La session de travail a été ouverte par Monsieur Tony CONSTANT, sous-préfet de CORTE qui invite chacun des participants à se présenter.

Participants

Nom Prénom	Organisme - Qualité
Tony CONSTANT	Sous-préfet de l'arrondissement de Corte
Francis GUIDICI	Maire de Ghisonaccia, Conseiller général
Cyril CROS	Technicien, Conseil Général 2B
Didier TRÉCUL	ONF
Anne MARTINETTI	CERL Corse
Hélène SANTONI	Office de tourisme
Carole PIAZZA	CBNC/Office de l' Environnement de la Corse
Bernard RECORBET	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement Corse (DREAL)
Patrick ARRIGHI	Chambre d' Agriculture 2B
Absents excusés	
	ONCFS
	DDTM de Haute Corse
	Groupe chiroptère de Corse

Rappel des généralités de Natura 2000

M le Sous-préfet et M. RECORBET rappellent le fonctionnement de Natura 2000. Le réseau d'espaces naturels Natura 2000 est une démarche d'inspiration européenne ponctuée selon une philosophie et des étapes cadrées par la réglementation : les directives Oiseaux et Habitats régissent les sites d'intérêt communautaire constituant le réseau Natura 2000. Le réseau se veut être autant un outil de protection qu'un outil de développement. Sa mise en œuvre se fait selon une approche contractuelle et de concertation dès la première étape, c'est à dire la rédaction du DOCOB.

Le déroulement théorique du fonctionnement du COPIL et de la rédaction du DOCOB ont ensuite été rappelés :

1. Présidence et maîtrise d'ouvrage assurées par des collectivités qui désignent entre elles le président et le maître d'ouvrage, ou à défaut l'Etat,
2. Le DOCOB est construit en 2 temps : d'abord un état des lieux écologique et social du site où l'on analyse les problématiques existantes, puis une partie opérationnelle qui comprend un programme d'actions en réponse aux problématiques.
3. L'opérateur est la structure désignée pour la rédaction du DOCOB. Elle peut être un bureau d'étude, une association, une structure para publique comme l'ONF, etc
4. Tous les socioprofessionnels, propriétaires, élus ... acteurs locaux au sens large sont invités à se mettre en rapport avec l'opérateur à chaque fois qu'ils souhaitent faire connaître une particularité du site.
5. Les différentes parties du DOCOB sont validées en COPIL au fur et à mesure de son avancement : 3-4 réunions du COPIL et de 1 à 2 ans de travail sont d'ordinaire requis pour achever et valider le DOCOB. Le DOCOB est mis en œuvre dès qu'il est validé.

Dans le cas présent et pour simplifier la mise en œuvre de natura 2000 , les deux sites (ZSC et ZPS) qui se superposent partiellement ont fait l'objet d'une refonte du COPIL Del Sale Pinia FR9400582 en y rattachant le site de la ZPS de l'étang d'Urbinu.

Le site Natura 2000 FR9500580 « Marais del Sale, forêt de Pinia »

Ce site Natura 2000 désigné au titre de la directive habitats est parvenu au terme du processus de désignation : il est une Zone Spéciale de Conservation de 691 ha, désignée par l'arrêté ministériel du 17 mars 2008. Le DOCOB de ce site a été validé en 2009 et approuvé par le Préfet de Haute-Corse le 26 novembre 2009. Il est donc en phase de mise en œuvre. A ce titre M. le sous-préfet demande à ce que le CELRL fasse un point sur l'avancement des actions du DOCOB.

Le site Natura 2000 FR941009 « étang d'Urbinu »

Ce site Natura 2000 désigné au titre de la directive oiseaux est désigné en Zone de Protection Spéciale par arrêté ministériel en date du 26 octobre 2004. Par contre, aucun DOCOB n'a été rédigé et il convient pour le futur maître d'ouvrage de le rédiger où de le faire rédiger, puis approuvé. M. RECORBET présente synthétiquement les raisons scientifiques qui ont présidé à sa désignation en illustrant son propos de la présentation de quelques espèces d'oiseaux remarquables présentes sur le site (qui englobe aussi la forêt de Pigna, le domaine de Casabada et l'étang del Sale) . IL indique que l'étang est propriété du conservatoire et qu'il concentre avec l'étang Del Sale les principaux enjeux du site pour les oiseaux. Il laisse la parole à Anne MARTINETTI, pour le CELRL, qui fait ensuite une présentation des actions/travaux déjà entrepris sur l'étang et aux abords. Elle présente notamment l'aménagement du parking, indique qu'un bureau d' Etudes travaille actuellement sur la problématique du fonctionnement du Grau (modélisation) ; 2 enjeux importants ont identifiés, la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l' Eau et le maintien des activités économiques sur le plan d'eau. A noter qu'autrefois le grau était localisé plus au sud. Pour l'assainissement, une station de lagunage est envisagée. Un plan de gestion simplifié existe.

M. CONSTANT s'interroge sur la prise en charge de certaines opérations qui concernent le privé . Il évoque également l'impact des activités agricoles sur le bassin versant qui doivent être intégrés et résorbés si elles existent dans le cadre de la DCE.

Mme SANTONI indique que la mise en place d'un sentier périphérique à l'étang serait très intéressante. Le CELRL y réfléchit mais il existe des propriétés privées et il faudra l'accord des propriétaires.

PRESIDENCE ET MAITRISE D'OUVRAGE

Conformément à l'article R-414-8-1 du code de l'environnement M. CONSTANT indique que les élus, membres du COPIL, sont appelés à se prononcer sur la présidence et la maîtrise d'ouvrage du comité de pilotage. A défaut, celles-ci seront assurées par l'Etat. M. RECORBET rappelle le rôle du président et du maître d'ouvrage (animation du COPIL, convocations, rédaction des PV, choix de l'animateur pour les DOCOB approuvés comme Del Sale, choix du maître d'ouvrage pour les DOCOB à rédiger.

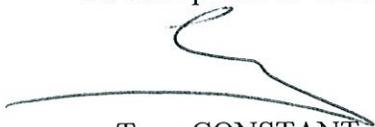
Suite à la réunion M. Le maire de Ghisonaccia a confirmé qu'il assurait la Présidence du COPIL et que le Conseil général de la Haute-Corse assure la Maîtrise d'Ouvrage du DOCOB (délibération attendue dans les prochaines semaines) .

les prochaines étapes seront les suivantes :

- 1/ désignation d'un animateur pour la mise en œuvre du DOCOB Del Sale Pinia par le CG 2B
- 2/ appel d'offre du CG 2B pour la rédaction du DOCOB de la ZPS , avec demande éventuelle de subvention au titre du FEADER auprès des services de l'OEC (en principe financement 50% Europe, 50% Etat, puis lancement de sa rédaction par le CG 2B ou son prestataire.
- 3/ réunions périodique du COPIL convoquées par le président du COPIL pour suivre l'avancement de l'animation et de la rédaction du DOCOB par le prestataire retenu.

Monsieur le sous préfet a levé la séance vers 12H00 en remerciant chacun de sa participation à ce comité de pilotage.

Le sous-préfet de Corte,



Tony CONSTANT

